

Service logement

REF : DS2017004

Signataire : Claire COUDERT

Séance du Conseil Municipal du 23/02/2017

RAPPORTEUR : Soizig NEDELEC

**OBJET :** Avenant à la convention "Un toit pour elle" entre la Ville d'Aubervilliers, les associations "SOS FEMMES 93" et "L'AMICALE DU NID 93" et l'OPH d'Aubervilliers

**EXPOSE :**

La Ville d'Aubervilliers a conclu le 05 mars 2016 la nouvelle convention « Un toit pour elle » pour la période 2016-2019 visant à favoriser l'accès au logement des femmes victimes de violences, sur proposition de l'Observatoire départemental des violences envers les femmes.

L'OPH d'Aubervilliers a signé la convention, ses engagements doivent maintenant être précisés.

La présente délibération a donc pour objet d'approuver l'avenant n°1 à la convention par lequel ces engagements sont énoncés.

Ainsi, au même titre que la Ville d'Aubervilliers, l'OPH d'Aubervilliers s'engage à réserver chaque année un logement sur son contingent à des femmes accueillies dans les associations partenaires, « L'Amicale du Nid » et « SOS Femmes 93 », ainsi qu'à des femmes victimes de violences au sein du couple suivies dans le cadre des différents dispositifs mis en place dans le département de la Seine-Saint-Denis.

Les propositions de l'OPH d'Aubervilliers devront prendre en compte la spécificité des traumatismes subis et permettre aux femmes victimes des violences de vivre dans un environnement sécurisant. Ceci implique, notamment, que le logement proposé ne soit pas un rez-de-chaussée

L'OPH d'Aubervilliers est enfin membre du comité de pilotage constitué des partenaires du dispositif.

Il vous est proposé d'approuver l'avenant n°1 à la convention « Un toit pour elle » du 05 mars 2016.

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

En exercice :..... 49

**DU 23 FEVRIER 2017**

Présents :..... 39

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 23 Février**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 Février 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, MM. MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria. M. RUER Marc Adjoint à la Maire,

**MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi , BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamilia, MM. AIT- BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,**

**POUVOIRS :**

Mme GRARE Laurence	Représentée par : M. CHIBAH Salah
Mme MARINO Danielle	Représentée par : M. KARMAN Jean-Jacques
Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par : M. CHOUDER Fethi
M. SANON Guillaume	Représenté par : M. KARROUMI Sofienne
Mme RABAH Hana	Représentée par : M. KAMALA Kilani
M. LOGRE Benoit	Représenté par : Mme YONNET Evelyne

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, M. ZORGANI Mourad, Mme ALVES Presilya.

**Secrétaire de séance :** Mme REDOUANE Wassila.

Séance du Conseil Municipal du 23/02/2017

N° 023

Direction Générale Développement / Direction Action sanitaire, Sociale,  
Habitat, Logement

Service logement

REF : DS2017004

Signataire : Claire COUDERT

**OBJET : Avenant à la convention "Un toit pour elle" entre la Ville d'Aubervilliers, les associations "SOS FEMMES 93" et "L'AMICALE DU NID 93" et l'OPH d'Aubervilliers**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-1,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement et notamment son article 5,

Vu la loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes et notamment son article 19,

Vu la convention en date du 05 mars 2016 « Un toit pour elle » conclue entre l'association « SOS Femmes 93 », l'association « l'Amicale du Nid », l'OPH d'Aubervilliers et la Commune d'Aubervilliers,

Vu le projet d'avenant N°1 à la convention «Un toit pour Elle» en date du 05 mars 2016,

Considérant la nécessité de préciser les engagements de l'OPH d'Aubervilliers dans le cadre de cette convention,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le projet d'avenant N°1 à la convention «Un toit pour Elle» en date du 05 mars 2016.

**AUTORISE** la Maire à signer l'avenant n°1 à la convention « Un toit pour elle » entre l'association « SOS Femmes 93 », l'association « L'Amicale du Nid », l'OPH d'Aubervilliers et la Ville d'Aubervilliers.

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG



Reçu en préfecture le : 24/02/2017

Publié le : 24/02/2017

Certifié exécutoire le : 24/02/2017

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG

